SOMITA SA

**Offre d’Emploi**

La Société des Mines de Taparko (SOMITA SA) souhaite recevoir à l’interneet à l’externe des candidatures pour le recrutement d’un (01)Electricien pour le compte du DépartementUsine.

**SOMMAIRE**

Sous la supervision duChef d’équipe Electrique, l’Electricien est principalement chargé de la maintenance des équipements électriques. En cette qualité, il installe, répare, modifie et assure l’entretien des circuits, des systèmes électriques et électroniques, afin de permettre unbon fonctionnement des équipements dans l’usine.

1. **RESPONSABILITÉS SPÉCIFIQUES**
* Examine l’équipement et les appareils électriques en mauvais état ;
* Contrôle l’état et les réglages des organes à l’arrêt ou en fonctionnement à l’aide d’instruments de mesure adaptés;
* Fournit les renseignements techniques permettant de trouver l’origine des pannes, détermine la cause en pratiquant des tests et des mesures et prend les actions à mener pour remettre les équipements en états dans les meilleurs délais ;
* Répare, remplace ou modifie tout élément, équipement ou appareil électrique ;
* Applique les consignes de santé et sécurité propres à chaque intervention ;
* Choisit et utilise les outils de travail appropriés pour effectuer les réparations des équipements électriques de l’usine ;
* Procède à des essais à l’aide d’appareils de vérification électriques et mécaniques ;
* Effectue l’entretien et les vérifications de routine selon les manuels d’entretien des fabricants ou fournisseurs ;
* Monte le câblage et les dispositifs de commande des appareils ;
* Inspectepériodiquement les câbles électriques ;
* Nettoie le matériel après chaque intervention ;
* Vérifie et utilise les appareils de mesure ;
* Organise le travail et applique les mesures de sécurité pour lui, ses collègues et le matériel ;
* Installe l’équipement électrique ;
* Prend les mesures appropriées pour remédier à toutes anomalies ou défectuosités et, s’il y a lieu, avise la personne désignée ;
* Suggère les besoins en matériel à son superviseur ;
* Rédige des demandes de travaux complémentaires compte tenu des constats lors de son intervention ;
* Rend disponible l’énergie électrique nécessaire pour les travaux de maintenance ;
* Contrôle le bon état de son outillage et des moyens de manutention utilisés ;
* Assure les préparations d’intervention à la demande de son responsable ;
* Effectue toutes autres tâches demandées.
1. **QUALIFICATIONS ET APTITUDES REQUISES**
* Titulaire du CAP en électricité, avec une expérience professionnelle d’au moins cinq (05)ans, ou
* Titulaire d’un diplôme universitaire en électricité de niveau BAC+2, avec une expérience professionnelle de deux (02) ans,
* Expérience professionnelle dans la maintenance des équipements miniers,
* Connaissance des règles en santé et sécurité au travail,
* Expérience dans le système de vitesse variable,
* Bonne connaissance des moteurs électriques,
* Aptitude à travailler en équipe,
* Capacité à détecter les pannes,
* Leadership, capacité d’analyse de communication et sens de l’observation,
* Notions en instrumentation,
* Capacité à travailler sous pression et à respecter les échéances,
* Avoir un permis de conduire constitue un atout.

**3 COMPOSITION DES DOSSIERS**

Les dossiers de candidatures devront comporter :

* Une demande manuscrite adressée à madame la Directrice des Ressources Humaines de SOMITA,
* Tous autres documents attestant de vos qualifications et expériences en rapport avec la présente offre.

**4 RECEPTION DES DOSSIERS**

Les dossiers de candidature devront parvenir sous pli fermé avec la mention « Recrutementd’un (01) Electricien pour le compte du Département Usine au plus tard le 30 mars 2017 à17heures 00 minutesau Secrétariat de SOMITA SA situé à Ouaga 2000, Immeuble UPAK Boulevard France-Afrique (même immeuble que la Banque Atlantique, au 4 ème étage non loin de l’Institut Cerco).

La demande est adressée à :

Madame la Directrice des Ressources Humaines

SOMITA SA 01 BP 2509 Ouagadougou 01

Réserve :

Les candidats présélectionnés seront invités à un entretien.

En cas de non satisfaction, la société se réserve le droit de ne donner aucune suite à la présente offre d’emploi.

Taparko, le 21 mars 2017

**Laurène MIRINDI**

Directrice des Ressources Humaines